

**REGISTER NUMBER: 60**

**NOTIFICATION FOR PRIOR CHECKING**

Date of submission: 23/11/2005

Case number: 2004/236

Institution: COMMISSION

Legal basis: article 27-5 of the regulation CE 45/2001<sup>(1)</sup>

*(1) OJ L 8, 12.01.2001*

**INFORMATION TO BE GIVEN<sup>(2)</sup>**

*(2) Please attach all necessary backup documents*

**1/ Name and adress of the controller**

Name and First Name of the Controller:HALSKOV Erik

Title:Director

Directorate, Unit or Service to which the Controller is attached:.

Directorate General to which the Controller is attached:EPSO

**2/ Organisational parts of the institution or body entrusted with the processing of personal data**

External Company or Directorate, Unit or Service to which the Processor is attached:

1.any

2.Ext.

External Company or Directorate General to which the Processor is attached:

1.Jurys de concours

2.Prometric Thomson Limited

**3/ Name of the processing**

Sélection par concours du personnel permanent des institutions européennes et le cas échéant, des organismes, des organes ou des agences communautaires.

**4/ Purpose or purposes of the processing**

Organiser des concours pour sélectionner du personnel permanent en vue de son recrutement par les institutions européennes et le cas échéant, par les organismes, les organes et les agences communautaires; gérer le déroulement de ces concours d'un point de vue administratif, logistique et informatique ; créer, gérer et contrôler l'exploitation des listes de réserve.

5/ Description of the category or categories of data subjects

Data Subject(s) concerned:

Candidats s'inscrivant aux concours.

Category(ies) of Data Subjects:

6/ Description of the data or categories of data (including, if applicable, special categories of data (article 10) and/or origin of data)

Data field(s) of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also data fields which fall under article 10 Données personnelles permettant d'identifier le candidat (nom à la naissance, prénom, nom actuellement utilisé, date de naissance, adresse électronique).

Informations fournies par le candidat pour permettre l'organisation matérielle des tests de présélection et des épreuves (rue, code postal, localité, pays, sexe, téléphone, fax, langue de correspondance, handicap).

Informations fournies par le candidat pour permettre d'apprécier s'il répond aux conditions d'admission fixées par l'avis de concours (citoyenneté, langues, diplôme : année d'obtention, intitulé, nom de l'institution qui l'a décerné, expérience professionnelle).

Résultats aux tests de présélection, aux épreuves écrites et à l'entretien oral. Par ailleurs, diffusion de statistiques globales pour garantir la transparence de la procédure.

Dans le cas où des tests assistés par ordinateur sont utilisés, communication par EPSO au contractant chargé de les organiser d'éléments d'identification des candidats (nom, prénom, date de naissance, adresse électronique) p

Category(ies) of data fields of Data Subjects:

Attention: Please indicate and describe in the answer to this question also categories of data fields which fall under article 10

7/ Information to be given to data subjects

Which kind of communication(s) have you foreseen to inform the Data Subjects as described in articles 11 - 12 under 'Information to be given to the Data Subject'

Avant son inscription en ligne, le candidat prend systématiquement connaissance de la déclaration spécifique de confidentialité qui l'informe des conditions de traitement de ces données à caractère personnel. En cliquant sur OK, il reconnaît en avoir été informé. La déclaration figure sur chacune des pages du formulaire d'inscription en ligne, sur le site de manière permanente et dans le dossier en ligne EPSO de chaque candidat qui dispose ainsi de la possibilité de la consulter à n'importe quel moment.

8/ Procedures to grant rights of data subjects (rights of access, to rectify, to block, to erase, to object)

Which procedure(s) did you put in place to enable Data Subjects to exert their rights: access, verify, correct, etc., their Personal Data as described in articles 13 - 19 under 'Rights of the Data Subject' :

En consultant son dossier EPSO, chaque candidat peut vérifier, à tout instant, ses données personnelles et les modifier en ligne, à l'exception du nom et de la date à la naissance pour lesquels il doit envoyer une demande justifiée à EPSO via l'adresse: epso-PDP@cec.eu.int. Jusqu'à la date limite d'inscription, le candidat a la possibilité de modifier l'ensemble de ces données. Après, seules les données permettant de l'identifier peuvent être modifiées.

Par ailleurs, l'avis de concours informe les candidats de leur droit d'accéder aux informations les concernant directement et individuellement. En vertu de ce droit, EPSO peut leur fournir, s'ils en font la demande, des informations supplémentaires concernant leur participation au concours. Les demandes sont traitées en tenant compte du caractère secret des travaux du jury et dans le respect des règles relatives à la protection des

#### 9/ Automated / Manual processing operation

##### Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

La description détaillée du traitement des données personnelles par EPSO figure dans la note ci-jointe. En résumé, on peut dire qu'il a pour but de permettre à EPSO de mener à bien la mission qui lui a été confiée, à savoir l'organisation de concours selon les étapes suivantes : publication de l'avis, inscription en ligne via le dossier EPSO, tests de présélection et épreuves écrites et orale, sélection, le cas échéant, inscription sur la liste de réserve. A chacune d'entre elles, des données sont traitées pour permettre d'identifier le candidat, d'apprécier s'il répond aux conditions d'admission fixées par l'avis de concours, d'organiser matériellement les tests de présélection et les épreuves écrites et orales. Dans la réalisation de cette mission, EPSO se fait assister par les jurys de concours et, lorsque des tests assistés par ordinateur sont utilisés, par un contractant qui est

Automated Processing operation(s):  
Three applications are used in this context. The first one, NAC ONLINE, is a web-based application allowing online registration and used as a communication channel with the candidates. The second one, the NAC, is used by EPSO to manage the competition and is based on Oracle tools with a data base stored at the Data Centre of the Commission. The third one, eRL, is used by the institutions to select laureates. It is also based on an Oracle database stored at the Data Centre. Data are shared or synchronised between the three systems in order to manage a single copy of personal data at any one time.

NAC stands for "Nouvelle application concours".

eRL stands for "electronic reserve list".

##### Manual Processing operation(s):

Afin notamment que les jurys puissent apprécier si les candidats remplissent les conditions d'admission, un dossier papier est constitué uniquement pour ceux ayant été invités à soumettre un acte de candidature complet (par exemple, ceux ayant obtenu le minimum requis à chacun des tests de présélection et les X meilleures notes à ces tests, le chiffre X étant fixé par l'avis de concours).

Ce dossier comporte l'acte de candidature rempli par le candidat et accompagné des pièces justificatives (copie d'une pièce d'identité, des diplômes, des attestations relatives à l'expérience professionnelle?), ses tests de présélections et ses épreuves écrites, la fiche d'admission, ses fiches d'évaluation des épreuves écrites et orale, son curriculum vitae, les correspondances par courrier et les messages électroniques les plus importants.

#### 10/ Storage media of data

Sur support papier pour les dossiers indiqués à la question 9. Sur support électronique pour les autres données (serveur au Data Centre de la Commission ou, pour archivage, CDROM conservé dans une zone sécurisée avec accès par badge magnétique).

#### 11/ Legal basis and lawfulness of the processing operation

##### Legal basis of Processing:

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes fixé par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE, CECA, Euratom) n° 23/2005.

Décision n° 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du Médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes.

##### Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Art. 5 a) Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public sur la base des traités instituant les Communautés européennes (recrutement de personnel).

Ce traitement requiert le contrôle préalable du CEPD selon l'article 27.

<p>12/ The recipients or categories of recipient to whom the data might be disclosed</p> <p>Recipient(s) of the Processing:  En cas d'inscription sur la liste de réserve de lauréats, les institutions européennes et le cas échéant, les organismes, les organes ou les agences communautaires pour qu'ils soient en mesure de proposer un poste. Dans un premier temps, ils ont accès au curriculum vitae du lauréat via la base de données, eRL, puis, au moment du recrutement, à son dossier papier qui constitue avec notamment l'acte de candidature la base légale du recrutement. Si jamais celui-ci n'est pas effectif, le dossier est renvoyé à EPSO. Ce cas de figure est toutefois relativement rare.</p> <p>Category(ies) of recipients:</p>
<p>13/ retention policy of (categories of) personal data</p> <p>Pour le système en ligne, 12 mois après la nomination du lauréat ou jusqu'à la clôture de la liste de réserve, si la personne n'a pas été recrutée.  Conformément aux indications du Service Juridique de la Commission, le dossier papier est classé et conservé pendant une période de 10 ans.</p>
<p>13 a/ time limits for blocking and erasure of the different categories of data  (on justified legitimate request from the data subject)  <i>(Please, specify the time limits for every category, if applicable)</i></p> <p>Time limit to block/erase data on justified legitimate request from the data subjects  Pour toute demande de verrouillage ou d'effacement des données reçue par EPSO, la réponse sera envoyée dans les quinze jours ouvrables à compter de la date de réception de la lettre par le service compétent, qui toutefois peut envoyer une réponse d'attente dûment justifiée, dans les conditions prévues au point 4 du Code de Bonne Conduite Administrative.</p> <p>Le délai pour verrouillage ou effacement des données est de maximum 10 jours ouvrables en ce qui concerne les données sur support informatique, étant entendu que ce délai ne commence à courir qu'à compter de la date de décision finale prise par l'autorité compétente, sur la demande de verrouillage ou d'effacement (décision administrative d'EPSO, ou en cas de litige, décision du Contrôleur européen ou du Tribunal compétent). Le même délai maximum est appliqué pour les données sur support papier</p>
<p>14/ Historical, statistical or scientific purposes  <i>If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification,</i></p> <p>Historical, statistical or scientific purposes - If you store data for longer periods than mentioned above, please specify, if applicable, why the data must be kept under a form which permits identification</p> <p>Non applicable</p>
<p>15/ Proposed transfers of data to third countries or international organisations</p> <p>Legal foundation of transfer:</p> <p>Only transfers to third party countries not subject to Directive 95/46/EC (Article 9) should be considered for this question. Please treat transfers to other community institutions and bodies and to member states under question 20.</p> <p>Non applicable</p> <p>Category(ies) of Personal Data or Personal Data to be transferred:  non applicable</p>

16/ The processing operation presents specific risk which justifies prior checking (*please describe*):

Description of Processing:

Attention: Please describe in the answer to this question if you process personal data falling under article 27 "Prior Checking (by the EDPS - European Data Protection Supervisor)"

La description détaillée du traitement des données personnelles par EPSO figure dans la note ci-jointe. En résumé, on peut dire qu'il a pour but de permettre à EPSO de mener à bien la mission qui lui a été confiée, à savoir l'organisation de concours selon les étapes suivantes : publication de l'avis, inscription en ligne via le dossier EPSO, tests de présélection et épreuves écrites et orale, sélection, le cas échéant, inscription sur la liste de réserve. A chacune d'entre elles, des données sont traitées pour permettre d'identifier le candidat, d'apprécier s'il répond aux conditions d'admission fixées par l'avis de concours, d'organiser matériellement les tests de présélection et les épreuves écrites et orales. Dans la réalisation de cette mission, EPSO se fait assister par les jurys de concours et, lorsque des tests assistés par ordinateur sont utilisés, par un contractant qui est

Lawfulness of Processing:

Answering this question please also verify and indicate if your processing has to comply with articles 20 "Exemptions and restrictions" and 27 "Prior checking (by the EDPS)"

Art. 5 a) Traitement nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public sur la base des traités instituant les Communautés européennes (recrutement de personnel).

Ce traitement requiert le contrôle préalable du CEPD selon l'article 27.

AS FORESEEN IN:

Article 27.2.(a)

Processing of data relating to health and to suspected offences, offences, criminal convictions or security measures,

Not applicable

Article 27.2.(b)

Processing operations intended to evaluate personal aspects relating to the data subject,

This notification is submitted for prior-checking under the provisions of this article and paragraph.

Article 27.2.(c)

Processing operations allowing linkages not provided for pursuant to national or Community legislation between data processed for different purposes,

Not applicable

Article 27.2.(d)

Processing operations for the purpose of excluding individuals from a right, benefit or contract,

Not applicable

Other (general concept in Article 27.1)

Not applicable

17/ Comments

Date of submission:

Comments if applicable:

Do you publish / distribute / give access to one or more printed and/or electronic directories?

Personal Data contained in printed and/or electronic directories of users and access to such directories shall be limited to what is strictly necessary for the specific purposes of the directory.

If Yes, please explain what is applicable.

no

Complementary information to the different points if applicable :

PLACE AND DATE:23/11/2005

DATA PROTECTION OFFICER: HILBERT Nico

INSTITUTION OR BODY:European Commission